

Formation Contrôle Urssaf : savoir l'anticiper et y faire face

1 jour/7h- PJF012

Cette formation contrôle Urssaf analyse d'un point de vue pratique la stratégie à adopter à réception d'un avis de contrôle Urssaf et à toutes les étapes de ce dernier, à la lumière de l'actualité légale et jurisprudentielle récente. Après une année 2023 record en matière de redressement, la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 de l'Urssaf réaffirme le renforcement des contrôles après deux ans de pause pendant la crise Covid. Formation animée par des spécialistes du contrôle Urssaf qui accompagnent au quotidien les entreprises lors d'un contrôle Urssaf.

Objectifs : A l'issue de la formation, vous serez capable :

- D'identifier les postes les plus sujets à un contrôle Urssaf et réduire les risques de redressement
- De conduire les étapes clés d'un contrôle Urssaf et adopter la bonne posture
- De faire valoir ses droits en tant que cotisant lors d'un contrôle Urssaf
- De réagir aux différentes issues possibles d'un contrôle Urssaf

Public

- Responsable paie
- Responsable du service du personnel
- DRH
- RRH
- DAF
- Toute personne en charge du contrôle URSSAF dans l'entreprise

Niveau : aucun/**Prérequis :** aucun

Programme

Quiz d'entrée en formation

Ce qu'il faut savoir avant un contrôle

- Le droit à l'information avant le contrôle : envoi d'un avis de passage au préalable
- La charte des droits des cotisants : une garantie supplémentaire pour les usagers
- La possibilité d'interroger l'URSSAF sur l'application de la législation sociale : le rescrit
- L'opposabilité de la doctrine de l'Administration : incidences pratiques de ce droit
- Transiger avec une URSSAF : est-ce possible et si oui, dans quelles conditions ?
- Faire obstacle au contrôle : sanctions encourues
- Se faire assister

Les principaux postes à risques

- Rappels sur la notion d'assujettissement
- Avantages en nature et frais professionnels
- Contributions patronales de prévoyance et retraite supplémentaire
- Indemnités de rupture du contrat de travail
- Prestations versées par les CE
- Primes liées à l'intéressement et à la participation

Connaître les pouvoirs des inspecteurs pour mieux « vivre » son contrôle Urssaf

- Le statut des inspecteurs qui opèrent le contrôle
- Le champ de compétence des agents : chômage, retraite complémentaire
- L'URSSAF peut-elle contrôler à l'improviste ?
- L'accès à l'information : les documents à disposition
- Les droits et obligations des parties
- Le droit d'interroger les salariés
- Le recours aux techniques de l'échantillonnage
- Le développement du contrôle sur pièce
- La vérification des déclarations

Que faire suite à un contrôle ?

- Les observations de l'inspecteur
- Le respect de la procédure contradictoire
- Le redressement et la mise en demeure : nouvelles conditions de validité et conséquences

Quelle stratégie adopter à la suite d'un redressement ?

- Payer : faut-il payer avant de contester ?
- Discuter : demande de sursis à poursuites, demande de réduction des majorations de retard
- Contester : la commission de recours amiable
- Ne pas agir : les moyens de recouvrement forcé de l'URSSAF

La phase contentieuse : saisir les juridictions de Sécurité sociale

Droit à l'erreur : tout n'est pas permis !

Panorama de la jurisprudence récente

Quiz fin de formation

Cas pratiques, illustrations et échanges avec le formateur tout au long de la formation

Outils-Méthode pédagogique et évaluations

A distance

- Formation à distance en synchrone (en direct) accessible sur ordinateur, tablette, smartphone avec une connexion à internet
- A réception de votre formulaire d'inscription, vous recevez une convention de formation ainsi qu'un questionnaire des attentes et le délai dans lequel une invitation Teams contenant toutes les informations pratiques et le lien de connexion
- 1 semaine avant la formation, vous recevrez une invitation Teams contenant le lien de connexion pour entrer dans la classe virtuelle, le déroulé de la formation et les coordonnées de la personne à contacter si vous rencontrez des difficultés à vous connecter
- Durant la classe virtuelle, les participants visualisent l'intervenant ainsi que le support de formation et peuvent interagir avec lui (tchat ou question/réponse en direct)
- La pédagogie repose sur le triptyque analyses réglementaires/exercices/retours d'expérience entre le formateur et les participants
- L'assistance pédagogique est assurée par le formateur

- L'acquisition des acquis est mesurée tout au long de la formation grâce à des cas pratiques d'auto-évaluation
- Possibilité de poser ses questions au formateur tout au long de la journée et jusqu'à 15 jours après la formation
- Une évaluation à chaud est envoyée en fin de formation
- 48h maximum après la formation vous recevrez par mail : une attestation de formation, un certificat de réalisation et le support de formation
- Une évaluation à froid est envoyée à chaque bénéficiaire 3 mois après la formation

En présentiel

- A réception de votre formulaire d'inscription, vous recevez une convention de formation ainsi qu'un questionnaire des attentes et le délai dans lequel la convocation vous sera envoyée
- 10 jours avant la formation, vous recevrez par mail une convocation avec toutes les informations pratiques (adresse du lieu de la formation, horaires, plan d'accès, déroulé de la formation, déjeuner, coordonnées de la personne à contacter si vous rencontrez des difficultés ou une impossibilité pour assister à la formation ...)
- Pendant la formation : Projection d'un diaporama, support aux commentaires du formateur avec une alternance entre les apports théoriques, des exercices et des échanges avec l'intervenant et les autres participants
- L'acquisition des acquis est mesurée tout au long de la formation grâce à des cas pratiques d'auto-évaluation
- L'assistance pédagogique est assurée par le formateur
- L'assistance technique est assurée par une équipe dédiée sur place
- Remise aux participants du support et de ses annexes après la formation ou avant sur demande
- Possibilité pour les participants de transmettre par mail des questions au plus tard, 3 jours avant la formation
- Possibilité de poser ses questions au formateur tout au long de la journée et jusqu'à 15 jours après la formation
- Une évaluation à chaud est envoyée en fin de formation
- 48h maximum après la formation vous recevrez par mail : une attestation de formation, un certificat de réalisation et le support de formation
- Une évaluation à froid est envoyée à chaque bénéficiaire 3 mois après la formation

Personnes en situation de handicap

Nous avons pour volonté de rendre accessible nos formations à l'ensemble des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap. Pour se faire, nous vous invitons à nous contacter 3 semaines/15 jours avant la session de formation souhaitée afin de nous permettre d'adapter celle-ci à votre handicap et le cas échéant, vous orienter vers une structure plus adaptée

Information/demande de formation intra sur/mesure :
01.83.81.95.00 ou lindazidane@payjob.fr

Bon de commande Formation Contrôle Urssaf : savoir l'anticiper et y faire face- 1 jour/7h- PJF012

DATE.S INTRA SOUHAITEES : _____

NOMBRE DE PARTICIPANTS : _____

MODALITE/LIEU DE LA FORMATION : _____

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Civilité* : _____

Nom* : _____

Prénom* : _____

Fonction* : _____

Tél.* : _____

E-mail* : _____

VOTRE SOCIÉTÉ

Société* : _____

Adresse * : _____

Code postal * : _____

Ville* : _____

Pays* : _____

Siret* : _____

Code NAF* : _____

N° TVA intracommunautaire * : _____

Nom du responsable formation * : _____

Tél. * : _____

E-mail* : _____

Informations complémentaires (facultatif) _____

Tarif

- 2 600 € HT soit 3 120 € TTC (tva 20%) (pour l'ensemble des participants et non par personne et hors frais de déplacements éventuels du formateur)

Paielement

- ☐ Par virement :
- ☐ Par chèque à l'ordre de Linking Talents Formation et à adresser à Linking Talents Formation-78 Avenue des Champs Elysées-B562 - 75 008 Paris
- ☐ Par un OPCO. L'accord de prise en charge doit nous parvenir avant la formation, à défaut la facture sera éditée au nom de l'entreprise

Bulletin d'inscription à retourner par mail à lindazidane@payjob.fr

☐ Je reconnais avoir pris connaissances des CGV

A —————

Le —/—/—

Signature et Cachet de l'entreprise

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre commande inscription et sont enregistrées dans un fichier informatisé par Linking Talents dans la finalité de traitement de votre demande. Pour connaître notre politique de protection des données et exercer vos droits conformément à la loi « informatique et libertés », [cliquez ici](#)

Conditions Générales de Ventes

Préambule

Linking Talents Formation (Nom commercial PAY JOB) est un organisme de formation professionnelle enregistré sous le numéro d'activité formation 11756199975 auprès du préfet de l'Ile de France certifié Qualiopi au titre de ses activités formation. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Son siège social est situé 78 Avenue des Champs Elysées B562, 75008. Il propose et dispense des formations en présentiel et à distance, en inter-entreprise et intra-entreprise en France métropolitaine.

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de Linking Talents Formation par tout client professionnel (ci-après « le Client »). Linking Talents Formation se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Linking Talents Formation, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Linking Talents Formation ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Linking Talents formation lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la formation à ses besoins.

2. Validation de la commande

La commande d'une formation intra-entreprise/sur-mesure est prise en compte à réception du devis signé et portant cachet commercial de la société cliente, envoyé par mail à lindazidane@payjob.fr ou par courrier postal pour les règlements par chèque uniquement, à l'adresse suivante : Linking Talents Formation, 78 Avenue des Champs-Elysées B562, 75008 Paris.

3. Annulation, remplacement, report d'une formation intra-entreprise

- Le remplacement d'un participant est possible à tout moment sans frais
- Le report de la session est sans frais sous réserve d'un engagement écrit de la part du client sur la/les nouvelle(s) date(s) et du respect d'un délai de prévenance de 10 jours ouvrés.
- L'annulation est sans frais sous réserve de respecter un délai de prévenance de 15 jours ouvrés avant la/les date.s de formation initialement prévues.

4. Tarifs et paiement

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes sur notre site internet. Ils sont majorés des droits et taxes en vigueur. Ils sont indiqués en HT et TTC sur chaque formulaire d'inscription. Nos tarifs comprennent la formation et la documentation pédagogique sous format électronique.

5. Financement

Vous avez la possibilité de régler nos factures :

- Par virement bancaire en utilisant les coordonnées bancaires présentes en bas de notre facture
- Par chèque à l'ordre de Linking Talents Formation en l'envoyant à Linking Talents Formation, 78 Avenue des Champs-Elysées B562, 75008 Paris
- Par subrogation OPCO à condition que **l'accord de prise en charge nous parviennent avant le début de la formation.** Il appartient au Client de suivre sa demande de prise en charge auprès de son OPCO et de s'assurer de l'acceptation de celle-ci. En cas de prise en charge partiel par l'OPCO, le reliquat sera facturé au Client.

Le règlement du prix de la formation s'effectue au comptant et sans escompte à réception de notre facture dans les 30 jours maximum à compter de son envoi. Sauf accord express contraire de notre part, tout autre délai de paiement ne sera pas pris en compte

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points.

Linking Talents Formation se réserve le droit d'appliquer une indemnité forfaitaire de 40 € en cas de retard de paiement (Articles L. 441-3, L.441-4 et L.441-6 du code de commerce) en sus des pénalités de retard à défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze) % du montant des sommes exigibles.

6. Responsabilités – Indemnités – Forces majeures

Le client, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir pendant toute la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de Linking Talents Formation ou des autres participants.

La responsabilité de Linking Talents Formation ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Linking Talents Formation est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de Linking Talents Formation est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la formation concernée. En aucun cas, la responsabilité de Linking Talents Formation saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Linking Talents Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Linking Talents Formation, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Linking Talents Formation.

7. Droit de contrôle de Linking Talents Formation

Linking Talents Formation se réserve, sans frais ni indemnité, le droit de reporter une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Linking Talents Formation se réserve le droit, sans frais ni indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements ;
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

8. Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres extérieurs de son entreprise ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de Linking Talents Formation ou de ses ayants droit.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat. Linking Talents Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client sans son accord.

9. Communication

Le Client accepte d'être cité par Linking Talents Formation comme client de ses offres de services, aux frais de Linking Talents Formation. A ce titre, Linking Talents Formation pourra mentionner le nom du client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

10. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le client s'engage à informer chaque participant que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Linking Talents Formation aux fins de réalisation et de suivi de la formation. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande par mail précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à Linking Talents Formation. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le participant et auxquelles il aura eu accès. Linking Talents Formation conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation de la formation pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

11. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et Linking Talents Formation à l'occasion de l'exécution d'une formation, il sera recherché une solution à l'amiable, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Paris